

FICHE D'INFORMATION

CAMEROUN

Le système statistique national

Cadre institutionnel

Nature et composition du système

Le système statistique national (SSN) du Cameroun est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles. Le noyau central du système est constitué par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DSCN) que le décret n° 2001/100 du 20 avril 2001 a transformé en Institut national de la statistique (INS).

L'INS est un établissement public administratif (EPA) doté d'une autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle du Ministre en charge de la statistique, actuellement le Ministre des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT). L'INS est supervisé par un Conseil d'administration. La réforme de 2001 n'est pas encore entrée dans les faits puisque les membres du Conseil d'administration n'ont toujours pas été nommés. Nous nous référerons dans ce qui suit à la DSCN pour désigner l'organe statistique central du Cameroun. La DSCN est une administration centrale sous la tutelle du MINEPAT.

Dans chacune des dix provinces du pays existe un service statistique rattaché à la DSCN. Ces services collectent, traitent et publient des données statistiques au niveau provincial.

La DSCN a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1^{er} janvier 2003, la DSCN comptait un effectif de 168 agents dont 2 contractuels et 166 titulaires ainsi répartis: 11 Ingénieurs statisticiens économistes, 48 Ingénieurs des travaux statistiques, 16 démographes, 1 informaticien, 3 autres cadres A et 87 autres salariés. A la même date, 8 cadres A étaient en formation en dehors de la DSCN.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement prévisionnel, hors charges du personnel permanent, était de 72,6 millions de FCFA. Pour 2003, les prévisions budgétaires étaient de 80,8 millions de FCFA. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques: 1233,7 millions de FCFA pour le budget des projets en 2002 et 1049,5 millions de FCFA en 2003.

Outre la DSCN, le système statistique national du Cameroun comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs

compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants: éducation nationale, santé, et agriculture. Les services de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), organisme public multinational regroupant cinq autres pays, élaborent les statistiques monétaires tandis que les statistiques de la balance des paiements et des finances publiques le sont par les services du Ministère des Affaires économiques.

Il convient de signaler que le système statistique national du Cameroun est le mieux doté en ressources humaines de tous les pays francophones d'Afrique subsaharienne. Toutefois, les moyens matériels et financiers demeurent encore insuffisants.

Textes législatifs et réglementaires

Les activités statistiques au Cameroun sont régies par :

- la loi n° 91/023 du 16 décembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques qui a abrogé la loi n° 83/17 du 17 juillet 1983 relative aux obligations et secret en matière statistique ;
- le décret n° 93/407/PM du 7 mai 1993 fixant les modalités d'application de la loi relative aux recensements et enquêtes statistiques.

Coordination des activités statistiques

Aux termes de l'article 8 de la loi statistique, «l'Etat assure la coordination et le contrôle sur l'activité statistique dans les conditions fixées par voie réglementaire.» L'article 13 du décret du 7 mai 1993 crée «auprès du Ministre chargé de la statistique un Conseil national de la statistique, en abrégé CNS, chargé d'assurer la coordination et le contrôle de l'activité statistique.» Le Conseil national de la statistique dont le secrétariat est assuré par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale est chargé notamment «d'examiner et de proposer au Gouvernement les grandes orientations en matière statistique ainsi que les projets de plans et de programmes à moyen et long termes de développement statistique.»

Le CNS est présidé par le Ministre chargé de la statistique et comprend des représentants des producteurs et des utilisateurs de statistiques. Il se réunit une fois par an en session ordinaire. Les procès verbaux des sessions et les rapports adoptés par le Conseil sont soumis à l'approbation du Gouvernement (article 19 du décret du 7 mai 1993)

Le Conseil National de la Statistique s'est réuni régulièrement au cours des dernières années. Sa dernière réunion remonte au 13 novembre 2003.

Association nationale de statisticiens

Il existe une association nationale dénommée « Association des Statisticiens du Cameroun », en abrégé ASTAC. L'ASTAC est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en 1985. Son fonctionnement connaît actuellement quelques difficultés. En effet, la dernière réunion remonte à plus de 10 années.

Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques

A l'instar des autres pays d'Afrique centrale, le Cameroun est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons: l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), le Commonwealth Of Nations, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT).

AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission: promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. La DSCN participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Cameroun au sein de son Comité de direction.

Participation à des programmes plurinationaux

La DSCN participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Cameroun et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, la DSCN a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, le Cameroun participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires: la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours est en cours.

La DSCN participe également au Programme de Comparaison Internationale des prix pour la région Afrique (PCI – Afrique) dans le groupe des pays qui assurent une application complète du programme. Par ailleurs, le Cameroun a co-organisé à Yaoundé, du 26 avril au 04 mai 2004, le troisième séminaire régional du PCI -Afrique qui a été sanctionné par la Déclaration de Yaoundé sur le développement de la statistique en Afrique.

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Cameroun y a adhéré en 1998 et ses méta données ont été incluses pour la première fois dans le «Dissemination Standards Bulletin Board» du Fonds monétaire international (FMI) le 28 décembre 2000.

Rapports d'activités

La DSCN rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date diffusé¹² remonte en décembre 2002 et porte sur l'exercice 2001/2002.

Production statistique

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fonds dont les choix de priorités et les engagements ne sont pas toujours en phase avec les besoins du gouvernement créant ainsi des grosses lacunes en matière de données de base (population, agriculture, industrie, etc.). L'insuffisance de la coordination statistique se traduit dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. La situation devrait s'améliorer grâce à l'adoption par le Conseil National de la Statistique et à la publication par l'INS d'un «Manuel de concepts et définitions utilisés dans les statistiques officielles au Cameroun» régulièrement mis à jour, et la signature par le Premier Ministre, chef du Gouvernement, d'un décret¹³ rendant obligatoire l'utilisation des nomenclatures d'activités et des produits des pays membres d'AFRISTAT. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a encore des difficultés à répondre.

Evaluation du système statistique national

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) approuvé par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale en avril 2003, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois, malgré les progrès réalisés ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses:

- la faiblesse du cadre institutionnel

La loi statistique de décembre 1991 constitue un progrès important par rapport à la législation antérieure mais elle est muette sur certains principes reconnus maintenant comme fondamentaux pour la statistique publique : indépendance, transparence, droit d'accès des citoyens à l'information produite, etc. Par ailleurs, elle ne donne pas de définition précise du

¹² Voir CEA (Addis Abéba) ; le changement pour l'alignement sur l'année civile devra permettre de caler sur l'année calendaire.

¹³ Décret n° 2004/0134/ PM du 09 janvier 2004.

système statistique national. Les relations des composantes du systèmes restent imprécises et non formalisées. Une mise à jour de la loi statistique est tout à fait souhaitable.

- *l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue la DSCN devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer au mieux le secrétariat du Conseil National de la statistique. La concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques a beaucoup progressé au cours des dernières années mais pourrait se développer davantage.

- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

Dans le cadre des activités de suivi/ évaluation de la mise en œuvre du DSRP et de Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), un dispositif statistique ayant pour principal objectif la production régulière des indicateurs retenus est en cours de validation. Ce document assorti d'un programme des opérations statistiques à moyen terme devra par ailleurs faire le point sur l'état et les besoins du système statistique national.

- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance relative du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière suffisamment attractifs.*

La gestion stratégique du système statistique national

Expérience en matière d'élaboration de stratégies

Expériences antérieures

Le Cameroun fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré et mis en oeuvre un Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du DSRP est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique au Cameroun.

Situation actuelle et perspectives

La validation en cours du dispositif statistique pour la production régulière des indicateurs retenus dans le cadre du DSRP et des OMD et du programme à moyen terme des activités statistiques qui accompagne ce document, sera une contribution importante à l'élaboration ultérieure d'un Schéma directeur de la statistique camerounaise.

Soutiens attendus de PARIS21

La DSCN a manifesté son souhait de participer à un éventuel programme régional que PARIS21 pourrait mettre en place pour aider les pays africains qui le souhaitent à élaborer un Schéma directeur de la statistique. Les domaines dans lesquels elle attend un appui sont les suivants : aide à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre du SDS, expertise technique, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, et formation au guide d'élaboration des stratégies nationales de développement statistique (SNDS) en cours de finalisation par le Secrétariat de PARIS21.